Conseil Municipal : Séance du 27 Novembre 2008.

Sous la présidence de Mr Canot Philippe, Maire.

Présents : Mmes Copinne, Lesage, Peltier, Roynette
Mrs Arnould, Ducoudray, Hugueville, Robin, Valsésia.
Absent : Mr PELTIER pas de procuration.
Secrétaire de séance : Mme PELTIER Cindy

Approbation du procès-verbal de la séance du 9 Septembre 2008
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès verbal de la séance du 9 Septembre 2008.

Attribution de l'indemnité de Conseil au receveur municipal.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde l'indemnité de Conseil Municipal au taux de 100 %.

Cession immobilière de Monsieur Françis POLLET.
Mr POLLET décide de faire don, à la commune, de sa maison après son décès et de vendre son garage pour la somme de 1 500 euros.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'acquisition du garage pour 1 500 euros et le don de la maison.

Assurance statutaire du personnel.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le renouvellement de l'assurance du personnel auprès de la C.N.P.

Demande de subvention :
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal , à l'unanimité, ne donne pas suite aux demandes de subventions suivantes :
- SOS Amitiés Ardennes
- CREAHI
- Téléthon
- ADDEVA 08 Ardennes.

La demande de l'association des Sclérosés en Plaques sera revue lors du Budget Primitif 2009.

Vente de Sapins de Noël.

Le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs suivants :
- 3 euros le sapin de 2 mètres
- 4 euros le sapin de 3 mètres

Mr Robin mentionne les communes qui ont acheté des sapins : environ 350 vendus dont une attribution annuelle aux habitants de la commune de Sécheval.

Encaissement en chèques CESU.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, accepte le mode de paiement sous forme de chèques CESU pour le règlement des frais de garderie et de cantine.
La commune doit accepter ce mode de règlement par délibération, et s'affilier au réseau CESU.

Questions diverses :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de créer deux parts de bois dans la parcelle AD 214.

- de mettre en recouvrement par titre de perception le paiement des photocopies de liste électorale effectuées lors des élections à raison de 0.18 euros la photocopie.

- de soutenir la ville de Givet concernant le maintien des activités au Centre d'entraînement commando.

- de valider, après enquête publique , le choix de l'assainissement non collectif.

- de l'acquisition d'une tronçonneuse pour un montant de 628 euros TTC (l'ancienne achetée en 1995 étant hors service).

- de la composition de la Commission Municipale d'urbanisme du suivi de l'étude du Plan d'occupation des Sols : M. ARNOULD Serge
M. ROBIN Thierry
M. VALSESIA Hervé
Mme COPINNE Jeannine.

- de lancer un concours d'Architectes concernant le projet de construction d'une salle polyvalente (une abstention).
S'agissant de l'emplacement, il n'y a pas de projet définitif à ce jour pour la future salle, mais l'emplacement du boulodrome pourrait être un endroit idéal si les études de sol sont favorables.

- d’avoir recours à un bureau d'études pour envisager l'aménagement de la propriété Debry et autorise le Maire à s'engager auprès d'un bureau d'étude compétent en la matière ; délégation du Conseil Municipal pour travailler avec l'agence de Bassin Rhin-Meuse.

- de louer la maison de Mme Lottin Léone et d’en donner la gestion à une agence tout en se réservant le choix des locataires.
Principe d'une location entre 600 et 700 euros (voir coût du marché) avec bail précaire.

- de confirmer l’acquisition de la propriété Mr Rémy MERCIER à 1500 euros.

- d’accepter le devis de l'Entreprise BAUDOIN d’un montant 3 340 euros TTC pour refaire deux branchements d'eau sur la route de Charleville obsolètes à ce jour.